

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022 A 18H30**

Le 15 NOVEMBRE 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LES VILLETES s'est réuni à la mairie, 19C Place de la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, SABOT Christine, BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle, GRANGER Clara, SABATIER Denise, BILLON Gilbert, POLICARD Sylviane, GERENTON Sébastien.

Étaient absents et excusés : MOURIER Claire ayant donné pouvoir à PICHON Cécile, SABATIER Denise ayant donné pouvoir à POLICARD Sylviane.

Était absente et non excusé : COLOMBET Serge.

Secrétaire de séance : Thierry VACHER.

### **Ordre du jour**

- Approbation du Procès-Verbal du conseil Municipal du 04 Octobre 2022
- Projet de réhabilitation bâtiment mairie – poste – bibliothèque : demandes de financement
- LEADER : demande de subvention
- AMF : motion de soutien
- CCMVR : conventions de coopération entretien des ZAE
- Décision Modificative
- Questions diverses

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

### **\*APPROBATION A L'UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022**

#### **\* REHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE-POSTE-BIBLIOTHEQUE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment MAIRIE-POSTE-BIBLIOTHEQUE. Il convient de définir un plan de financement auprès des différents partenaires afin de déposer les dossiers de demandes de subvention.

Le cabinet W-ARCHITECTES a communiqué un estimatif réactualisé tenant compte des modifications apportées au projet ; son montant s'élève à 642 929.13 € HT.

Suite à la commission finances du mardi 18 octobre, et compte tenu de l'obligation pour la commune d'assurer une participation minimale de 20% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable, il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
Travaux	642 929.13 €	D.E.T.R 2023	231 096.68 €	30
Maîtrise d'œuvre	82 873.54 €	Région	231 096.68 €	30
Missions de contrôle	12 373.15 €	Dépt Haute-Loire Dispositif CAP43 (1 <sup>er</sup> appel à projets)	60 000.00 €	
Dépenses imprévues	32 146.45 €	CCMVR (fonds de concours)	70 000.00 €	
		DRAC	20 000.00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>770 322.27 €</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>612 193.36 €</b>	
		Autofinancement	158 128.91 €	20
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>770 322.27 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

**\* LEADER :**

La programmation LEADER 2014-2022 arrive à son terme le 31 décembre 2022. Le PETR de la Jeune Loire nous a informé d'un reliquat d'enveloppe d'un montant estimé à 180 000.00 € disponible sur le territoire d'ici fin 2022.

Compte tenu des fiches projets proposés, la municipalité envisage de déposer un dossier pour l'acquisition de 2 barnums. Après consultation, la société GEDEVENT a fait une offre s'élevant à 9 429.00 € HT comprenant 2 structures en acier galvanisé (de 5 m x 12 m) et d'une toile enduit PVC (650 g/m<sup>2</sup>).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

LEADER (40%) : 3 771.60 €

Commune (60%) : 5 657.40 €

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'acquisition de deux barnums et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide LEADER.

**\* A.M.F : MOTION DE SOUTIEN**

Compte tenu du contexte financier, et à l'approche des discussions de la loi de finances pour 2023, au Sénat, l'AMF propose aux communes de se mobiliser par l'envoi d'une motion.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les vœux de l'AMF, qui propose à l'exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation de novembre 2022
- de renoncer à la suppression de la CVAE ou de revoir les modalités de sa suppression
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR/DSIL
- de créer un bouclier énergétique d'urgence
- de permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie
- de donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi d'une motion de soutien.

**\* CCMVR : CONVENTIONS DE COOPERATION ENTRETIEN DES ZAE**

Par délibération du 25 octobre 2022, le conseil communautaire a décidé de renouveler pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les conventions de coopération pour la gestion de l'entretien des ZAE.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les deux conventions (ZA Lachaud et ZA du Rousset)

**\* DECISIONS MODIFICATIVES :**

Monsieur le Maire propose des décisions modificatives pour les dépenses suivantes :

Section de Fonctionnement : dépenses				
Chap	Article	BP 2022	DM1	BP + DM1
66	66111 « intérêts réglés à l'échéance »	33 916.04 €	12.02 €	33 928.06 €
65	65548 « autres contributions »	3 000.00 €	-12.02 €	2 987.98 €
042	68111 « dotations aux amortissements »	22 129.35 €	8 411.80 €	30 629.35 €
011	60611 « eau »	14 000.00 €	-4 000.00 €	10 000.00 €
011	60633 « fournitures de voirie »	25 000.00 €	-4 411.80 €	20 588.20 €
Section d'Investissement : recettes et dépenses				
040	2802 amortissement	22 129.35 €	6 554.00 €	30 541.15 €
	2804172 amortissement		1 857.80 €	
21	21578 « matériel et outillage de voirie »	10 600.00 €	8 411.80 €	19 011.80 €

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

Une décision modificative sera peut-être à envisager pour l'acquisition des barnums (compte d'imputation en attente).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de Séance, Thierry VACHER	Le Maire, Marc TREVEYS
	

